

## **MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**

**Le 11 JUIN 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 11 juin 2018 à la salle des Trois Étoiles de Port-Daniel, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Mireille Langlois, Sylvie Blais et Marie-Ève Allain  
Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage

Était également présent à cette séance, monsieur Alain Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h02. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-250** **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté en ajoutant les points suivants aux «affaires nouvelles»;

- a) Bottes de sécurité
- b) Rampe à mobilité réduite (corde jaune)
- c) Parc d'amusement
- d) Emplacement temporaire pour la truite géante
- e) Modification du coût des permis pour les vendeurs itinérants
- f) Achat d'un escalier pour la route de la Plage

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-251** **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX** **DES SÉANCES DU 14 ET 30 MAI 2018**

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que les procès-verbaux des séances du 14 et 30 mai 2018 soient adoptés tels que présentés.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-252** **ADOPTION DES COMPTES À PAYER** **ET DES LISTES DE DÉPÔT-SALAIRES ET** **DES CHÈQUES AU 31 MAI 2018**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que le conseil municipal adopte par la présente la liste des dépôts-salaires portant les numéros #97179 à #97195 et #905617 à #905705 et les chèques portant les numéros #911289 à #911400 et que les comptes à payer au montant de 46 232,37\$ soient acceptés et payés.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, certifie qu’il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

---

Dir. général adj. / secrétaire-trésorier adjoint

### **CORRESPONDANCE**

Le maire fait lecture de la correspondance suivante :

- Lettre de remerciement de monsieur Zian Bernatchez de la Polyvalente Mgr Sévigny concernant le don de la municipalité au gala Pulsar.
- Lettre de remerciement de madame Anick Lepage, directrice générale de Droits et recours Santé mentale Gaspésie – Les Îles, pour le don de la municipalité lors de leur campagne de financement 2018.
- Lettre de remerciement de madame Josiane Blais directrice générale du centre d’action Bénévole Gascons-Percé pour le don de la municipalité.
- Lettre de madame Francine Charbonneau, représentant le Ministre responsable des Aînés, Ministre responsable de la lutte contre l’intimidation, Ministre responsable de la région de Laval et Député de Mille-Îles. Elle nous invite à souligner la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées du 15 juin 2018 en portant un ruban mauve.
- Lettre de madame Micheline Cyr Asselin, directrice générale de la Maison des Greffés Lina Cyr, qui remercie la municipalité pour son don dans le cadre du souper au homard du 19 mai dernier.
- Lettre de madame Marie-Pier Beaudin, présidente du conseil d’administration du CPE P’tits coquillages, qui nous avise du départ prochain de la directrice générale du CPE.
- Lettre de remerciement de monsieur Gilles Poirier, Président de l’Association Sportive Chasse et Pêche Baie des Chaleurs pour le don de la municipalité pour la Fête de la Pêche.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-253**

#### **DEMANDE DE DONS**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise les dons suivants :

500\$ à La Maison des Jeunes l’Envolée Jeunesse Inc.

50\$ aux Chevaliers de Colomb (1/2 page dans le bottin souvenir)

**Adopté à l’unanimité des conseillers**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-254**

#### **ADHÉSION AU REGROUPEMENT GASPÉSIEN**

#### **DU LOISIR MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l’adhésion 2018-2019 au Regroupement gaspésien du loisir municipal (RGLM) au montant de 80,00\$

**Adopté à l’unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-255**  
**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR**  
**LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE**  
**RÉFECTION DE ROUTES ET DE PONCEAUX**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Port-Daniel-Gascons a octroyée deux contrats de réfections de routes et de ponceaux dans le cadre des programmes RIRL et AIRRL pour un montant total de 2 162 755,29\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire réaliser les travaux selon les plans et devis ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre de services du groupe conseil Arpo au montant de 21 380,00, taxes en sus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-256**  
**DEMANDE DE SOUMISSION POUR UN LABORATOIRE**  
**DE SOLS SPÉCIALISÉ DANS LE CADRE DES**  
**PROJETS RIRL ET AIRRL**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate le directrice générale à faire la demande d'une soumission auprès d'une firme spécialisée en sols pour la surveillance dans les projets de réfection de routes et ponceaux (programmes RIRL et AIRRL).

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-257**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES**  
**DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement de deux factures à Raymond Chabot Grant Thornton au montant total de 14 113,18\$ taxes incluses pour défrayer les coûts de la vérification et préparation des états financiers de l'exercice financier terminé le 31 décembre ainsi que les frais de préparation des déclarations d'impôts.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-258**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE**  
**DE LEMAY CO INC.**

CONSIDÉRANT que la firme Lemay CO. Inc. à terminée son mandat de la refonte des plans et règlements d'urbanisme de la municipalité

POUR CE MOTIF il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le dernier versement à Lemay CO Inc. au montant de 1 000,00\$ plus taxes, ainsi que le paiement d'une dépense additionnelle de 366,00\$ plus taxes pour l'achat de copies supplémentaires.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-259**  
**AUTORISATION D'ACHAT DE GRAVIER**  
**ET PAIEMENT DE LA FACTURE DE**  
**CONSTRUCTION JEAN & ROBERT LTÉE.**

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'achat de gravier auprès de l'entreprise Construction Jean & Robert Ltée pour un montant de 7 700,00\$ plus les taxes et en autorise le paiement. Les fonds pour le paiement de cette facture proviendront du programme PAARRM.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-260**  
**ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE**  
**DE LA GASPÉSIE**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'adhésion 2018-2019 à l'Association Forestière de la Gaspésie au montant de 75,00\$

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-261**  
**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROGRAMME**  
**DE PARTENARIATS RELATIF À LA**  
**CONSERVATION DES PÊCHES RÉCRÉATIVES.**

Monsieur Denis Langlois se retire lors de ce point à l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que la municipalité a confirmé sa contribution financière au montant de 5 000,00\$ à la Réserve faunique de Port-Daniel afin de permettre la concrétisation du projet;

CONSIDÉRANT que la Réserve faunique de Port-Daniel a obtenu tous les autorisations et subventions nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que le projet est sur le point de débiter;

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le versement de sa contribution financière de 5 000,00\$ à la Réserve faunique de Port-Daniel.

**Adopté à la majorité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-262**  
**2<sup>ieme</sup> VERSEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE**  
**TRUITE GÉANTE DANS LE CADRE DU 70<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**  
**DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORT-DANIEL.**

Monsieur Denis Langlois se retire lors de ce point à l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que la municipalité a confirmé sa contribution financière à la construction d'une truite géante pour un montant de 6 000,00\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà versé une avance de 3 000,00\$ à la Réserve Faunique de Port-Daniel pour ledit projet;

CONSIDÉRANT que le projet est terminé et que la truite a été livrée à la Réserve faunique de Port-Daniel;

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le deuxième et dernier versement au montant de 3000,00\$ à la Réserve faunique de Port-Daniel.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-263**  
**CONCOURS LOCAL «FLEURIR LE QUÉBEC»**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons participe au concours local «fleurer le Québec» et accorde les prix suivants :

Secteurs Port-Daniel et Gascons :

1<sup>er</sup> prix : 100\$ chaque secteur

2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> prix : 75\$ chaque secteur

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-264**  
**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION**  
**POUR L'ACHAT D'UN BALAI MÉCANIQUE**

**ATTENDU QU'**une demande de soumission a été faite à une entreprise pour l'achat d'un balai mécanique ;

**ATTENDU QU'**une soumission a été reçue de M.J. Brière inc. au montant de 21 089,69\$, taxes en sus;

**ATTENDU QUE** cette adjudication est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par les personnes habiles à voter, le cas échéant ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de M.J. Brière inc. pour la fourniture d'un balai mécanique au montant de 21 089,69 \$, taxes en sus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-265**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE**  
**CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE,**  
**VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENT SUR**  
**LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL.**

**Titre du projet :** Pavage de différentes routes et accotements localisés sur le territoire (AIRRL-2017-445)

**ATTENDU QUE** la municipalité de Port-Daniel-Gascons a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Port-Daniel-Gascons désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissible dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Port-Daniel-Gascons s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la

part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante;

- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-266**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE**  
**CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE,**  
**VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES**  
**ROUTIÈRES LOCALES.**

**Titre de projet :** Réfection de routes et de ponceaux (RIRL-2017-548A)

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Rocher Percé a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante;

- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CLÔTURE SITUÉ À LA  
ROUTE DE MARCIL**

Ce point a été remis à plus tard

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-267  
EMBAUCHE DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons embauche les étudiants(es) suivants(es) :

Madame Marika Allain comme coordonnatrice du camp de jour 2018 à raison de 20 hres/ semaine pendant 9 semaines et au taux de 18.50\$/heure.

Mesdames Marie-Michèle Allain-Cyr, Jade Huard-Morin et Sabrina Lévesque comme monitrices à raison de 35 hres/semaine pendant 7 semaines et au taux de 13.50\$/heure.

Mesdames Lorianne Boudreau et Claudy Roussy comme monitrices spécialisées à raison de 35 hres/semaine pendant 7 semaines et au taux de 13.50\$/heure.

Deux aides-moniteurs de camp de jour à raison de 35 hres/semaine pendant 7 semaines et au taux de 12.00\$/heure. Les deux candidats(es) qui seront engagés sont à confirmer.

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la monitrice madame Sabrina Lévesque à suivre la formation DAFA. La municipalité défrayera les coûts d'inscription de 278,36\$ taxes incluses ainsi que les frais de déplacement selon la politique en vigueur.

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la coordonnatrice madame Marika Allain à suivre la formation de coordonnatrice d'animateur de camp de jour. La municipalité défrayera les frais d'inscription de 202,57\$ taxes incluses ainsi que les frais de déplacement et son paiement totalisant 211,80\$ (2 déjeunés, 2 diners et 2 soupers ainsi que 284km à 0,45\$/km).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-268  
AUTORISATION D'ACHAT  
POUR LE MATÉRIEL DU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un montant budgétaire de ±2500\$ pour la location d'un minibus et de ±2300\$ pour l'achat de matériel pour le camp de jour 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS AU  
BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

Ce point est remis à la prochaine séance du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-269**  
**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-244 ET**  
**AUTORISATION D'ACHAT D'UNE TENTE POUR LES**  
**ÉVÉNEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES**

Résolution 2017-06-244

*Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'achat de deux abris extérieurs portatifs*

Abrogée par la résolution suivante :

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'achat d'une tente pour les événements récréotouristiques fournit par l'Imprimerie des Anses inc. au montant de 2325.00\$ plus les taxes.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-270**  
**AUTORISATION D'ACHAT DE TROIS JUPES**  
**POUR LA SCÈNE CULTURELLE.**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'achat de trois jupes hydrofuges fournit par Scène Scapin au montant de 7883.48\$ taxes incluses pour la scène culturelle de Port-Daniel.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-272**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2018-04**  
**DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES**  
**ET D'UN EMPRUNT DE 318 900 \$**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons adopte le règlement d'emprunt numéro 2018-04 décrétant l'acquisition de véhicules et d'un emprunt de 318 900\$.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-04**  
**DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES**  
**ET UN EMPRUNT DE 318 900 \$**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons désire se prévaloir du pouvoir au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 mai 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Mireille Langlois  
Appuyé par madame Sylvie Blais  
Et résolu

**QUE** le règlement numéro 2018-04 soit adopté et que le conseil municipal décrète ce qui suit:

## **ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à acquérir des véhicules pour un montant de 318 900 \$ afin de pouvoir au financement des dépenses en immobilisations ;

## **ARTICLE 2**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 318 900 \$ sur une période de dix (10) ans.

## **ARTICLE 3**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 4**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Henri Grenier  
Maire

---

Chantal Vignet  
Directrice gén./secrétaire-trés.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-273**  
**ADOPTION DU RÉGLEMENT D'EMPRUNT**  
**NUMÉRO 2018-06.**

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons adopte le règlement d'emprunt numéro 2018-06 concernant des travaux de réfection de routes, de ponceaux, de pavage et d'accotements et d'un emprunt de 2 430 000 \$.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2018-06**  
**CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE ROUTES, DE**  
**PONCEAUX, DE PAVAGE ET D'ACCOTEMENTS**  
**ET D'UN EMPRUNT DE 2 430 000 \$**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons projette de réaliser d'importants travaux de voirie pour apporter une amélioration significative sur différentes routes du réseau routier municipal ;

**ATTENDU QUE** le service des travaux publics de la Municipalité évalue ce projet de réhabilitation d'infrastructures routières à une somme globale de 2 430 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre du programme «Réhabilitation du réseau routier local - volet accélération des investissements sur le réseau routier local», la Municipalité est admissible à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 75% du ministère des Transports pour les dépenses admissibles au programme ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre du programme «Réhabilitation du réseau routier local - volet redressement des infrastructures routières locales», la Municipalité est admissible à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 90% du ministère des Transports pour les dépenses admissibles au programme ;

**ATTENDU QU'**il s'avère nécessaire de recourir à un emprunt à long terme pour le financement de l'ensemble des ouvrages projetés ;

**ATTENDU QUE** le règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est assuré en partie par une subvention à recevoir et à défaut par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité et qu'ainsi l'approbation des personnes habiles à voter n'est pas requise ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 mai 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le conseil municipal de Port-Daniel–Gascons adopte le règlement numéro 2018-06, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir:

**ARTICLE 1**

Le préambule mentionné ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement portera le titre de «Règlement numéro 2018-06 concernant des travaux de réfection de routes, de ponceaux, de pavage et d'accotements et d'un emprunt de 2 430 000 \$».

**ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection de routes, de ponceaux, de pavage et d'accotements de différentes routes municipales selon le bordereau de soumission retenu pour le volet accélération et selon le bordereau de soumission retenu en date du 18 mai 2018, pour le volet redressement et ce, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée par la directrice générale/secrétaire-

trésorière en date du 5 juin 2018, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes «A» et «B».

#### **ARTICLE 4**

Pour l'exécution des travaux décrétés au présent règlement, le conseil décrète un investissement global n'excédant pas la somme de 2 430 000 \$

#### **ARTICLE 5**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 2 430 000 \$ sur une période de dix (10) ans.

#### **ARTICLE 6**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 7**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 8**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention à recevoir confirmée du ministère des Transports pour le volet accélération des investissements sur le réseau routier local à 75% des travaux et la subvention à recevoir confirmée du ministère des Transports pour le volet redressement des infrastructures routières locales équivalent à 90% des travaux. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 9**

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents ou contrats nécessaires à l'accomplissement des travaux mentionnés aux dispositions du présent règlement.

#### **ARTICLE 10**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

---

Henri Grenier  
Maire

---

Alain Roy  
Dir. gén. adj./sec. trésorier adj.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-274**  
**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**  
**DE RÈGLEMENT ABROGEANT LE**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-05**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-06**

Il est proposé par le conseiller monsieur Denis Langlois, que la municipalité de Port-Daniel–Gascons donne un avis de motion et dépose le projet de règlement abrogeant le règlement numéro 2014-05 et modifiant le règlement numéro 2006-06.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-07**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-06**  
**CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES RÉSEAUX**  
**D'AQUEDUC ET DU RÉSEAU D'ÉGOUT**

**ATTENDU QU'**il devient opportun de modifier le règlement concernant l'administration des réseaux d'aqueduc et du réseau d'égout ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 11 juin 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le règlement numéro 2018-07 soit ordonné, statué et décrète ce qui, à savoir:

**ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement portera le titre de «Règlement numéro 2018-07 abrogeant le règlement numéro 2014-05 concernant l'administration des réseaux d'aqueduc et du réseau d'égout».

**ARTICLE 3**

Le conseil municipal désire clarifier certaines situations concernant les unités attribuées aux catégories d'immeubles en abrogeant le règlement dans son ensemble.

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Henri Grenier  
Maire

---

Alain Roy  
Dir. gén. adj./Secrétaire-trésorier adj.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-275**  
**JARDIN COMMUNAUTAIRE DU VIEUX-COUVENT**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la demande pour l'installation d'une nouvelle clôture au Jardin communautaire du Vieux-couvent.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-276**  
**OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE DE TROIS**  
**JOURNALIERS TEMPORAIRE DANS LE CADRE DU**  
**PROGRAMME FAIR**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale et/ou le directeur général adjoint à faire parvenir dans toutes les résidences de la municipalité, une offre d'emploi temporaire pour combler trois postes de journalier dans le cadre du programme FAIR.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-277**  
**PROTOCOLE D'ENTENTE**  
**FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR)**

Dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le maire, monsieur Henri Grenier, à signer ledit protocole d'entente relativement au projet FAIR-volet 4 «Soutien au développement des municipalités locales».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-278**  
**ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE COMPTEUR**  
**D'EAU ET DE DISPOSITIF ANTI REFOULEMENT (DAR)**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la proposition de OHMEGA pour les compteurs d'eau et de dispositif anti reflux (DAR) pour les bâtiments de la municipalité au montant total de 23 733.14\$ taxes incluses.

Pour défrayer cette dépense, elle sera prise à même le surplus accumulé non-affecté de la municipalité.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-279**  
**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE**  
**REMPACEMENT DES LUMIÈRES D'URGENCE ET DE**  
**BATTERIES AU CLSC DE GASCONS**

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de ARSENAULT ELECTRIQUE ENR. au montant total de 3046.84\$ taxes incluses pour les travaux à exécuter au CLSC de Gascons.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION**  
**NUMÉRO 2018-04-18 CONCERNANT**  
**LE CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES**  
**ET SUBVENTION POUR EAU ET ÉGOUT**  
**DES RÉSIDENCES INTERGÉNÉRATIONNELLES**

Point retiré de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-280**  
**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR**  
**DU CONCASSÉ À LA ROUTE DU PHARE**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de LES CONSTRUCTIONS J.-PAUL PARISÉ INC. au montant total de 3621.71\$ taxes incluses pour la réparation de la route du Phare.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-281**  
**REMPACEMENT INTÉRIMAIRE DU POSTE DE**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET**  
**SECTÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT.**

Il est proposé madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons nomme madame Mélissa Castilloux Allain pour un remplacement intérimaire du poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint. Le taux horaire sera fixé au 1er échelon de la grille salariale. Les avantages sociaux seront établis selon la politique des employés en vigueur. Le remplacement intérimaire débutera lundi le 18 juin 2018 ;

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-282**  
**REMPACEMENT OCCASIONNEL DU POSTE DE**  
**PRÉPOSÉ À LA PERCEPTION ET TAXATION**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons nomme madame Geneviève Legault pour le poste de remplacement occasionnel à titre de préposé à la perception et taxation. Le taux horaire sera fixé au 1er échelon de la grille salariale. Les avantages sociaux seront établis selon la politique des employés en vigueur. Madame Legault entrera en fonction le 13 juin 2018

**Adopté à l'unanimité des conseilles**

**REMPLACEMENT OCCASIONNEL DU  
POSTE DE SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE**

Une résolution a déjà été adoptée pour ce remplacement

**AFFAIRES NOUVELLES**

**BOTTES DE SÉCURITÉ**

Le maire monsieur Henri Grenier propose la résolution suivante et demande le vote :

Que la Municipalité de Port-Daniel-Gascons agit selon les termes de la future convention collective de la municipalité pour le paiement des équipements de sécurités des employés syndiqués.

Pour : Mireille Langlois et Sylvie Blais

Contre : Denis Langlois, Hartley Lepage, Marc-Aurèle Blais, Marie-Ève Allain

La résolution est donc rejetée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-283  
RAMPE À MOBILITÉ RÉDUITE**

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons déploie les efforts nécessaires afin que la rampe à mobilité réduite soit accessible en tous temps. Si le déneigement de cette dernière ne peut-être effectué, une autre solution devra être appliquée.

**Adopté à l'unanimité des conseilles**

**PARC D'AMUSEMENT**

Le maire monsieur Henri Grenier donne le point d'information suivant :

Un parc d'amusement sera installé à l'ancien terrain de balle situé sur la route du Capitaine-Fournier dans les prochains mois.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-284  
EMPLACEMENT TEMPORAIRE POUR  
LA TRUITE GÉANTE**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la Réserve Faunique de Port-Daniel d'utiliser le terrain situé à l'Est de la caserne incendie comme emplacement temporaire pour la truite géante.

**Adopté à l'unanimité des conseilles**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-285  
MODIFICATION DU COÛT DES PERMIS POUR  
LES VENDEURS ITINÉRANTS**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons modifie le coût d'acquisition du permis pour les vendeurs itinérants résident sur le territoire de la municipalité. Le coût du permis passera de 100\$ à 20\$ pour les résidents.

**Adopté à l'unanimité des conseilles**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-286**  
**ACHAT D'UN ESCALIER POUR LA**  
**ROUTE DE LA PLAGE**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de Soudure Port-Daniel pour la fabrication d'un escalier en aluminium qui sera installé à la route de la Plage.

**Adopté à l'unanimité des conseilles**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-287**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Marie-Ève Allain propose la clôture et la levée de la séance à 20h20.

---

Henri Grenier  
Maire

---

Alain Roy  
Dir. adj./sec.-très. adj.